



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019



SOMMAIRE

SYNTHESE DU BUDGET	Page 3
EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS	Page 3
LE FONCTIONNEMENT	Page 4
- la maitrise du fonctionnement	
- la section de fonctionnement du budget principal	
- les dépenses de fonctionnement	
UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOUJOURS IMPORTANTE	Page 7
LA POURSUITE DU DESENDETTEMENT	Page 8
L'INVESTISSEMENTS POUR 2019	Page 9
- 62,4M€ d'investissement	
- la répartition des principaux investissements du budget principal par secteur d'activité	
LE BUDGET ANRU	Page 10
LE BUDGET CADEREAU	Page 10
SYNTHESE DU BUDGET	Page 11
LA FISCALITE	Page 12
BAISSE DU TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI	Page 13



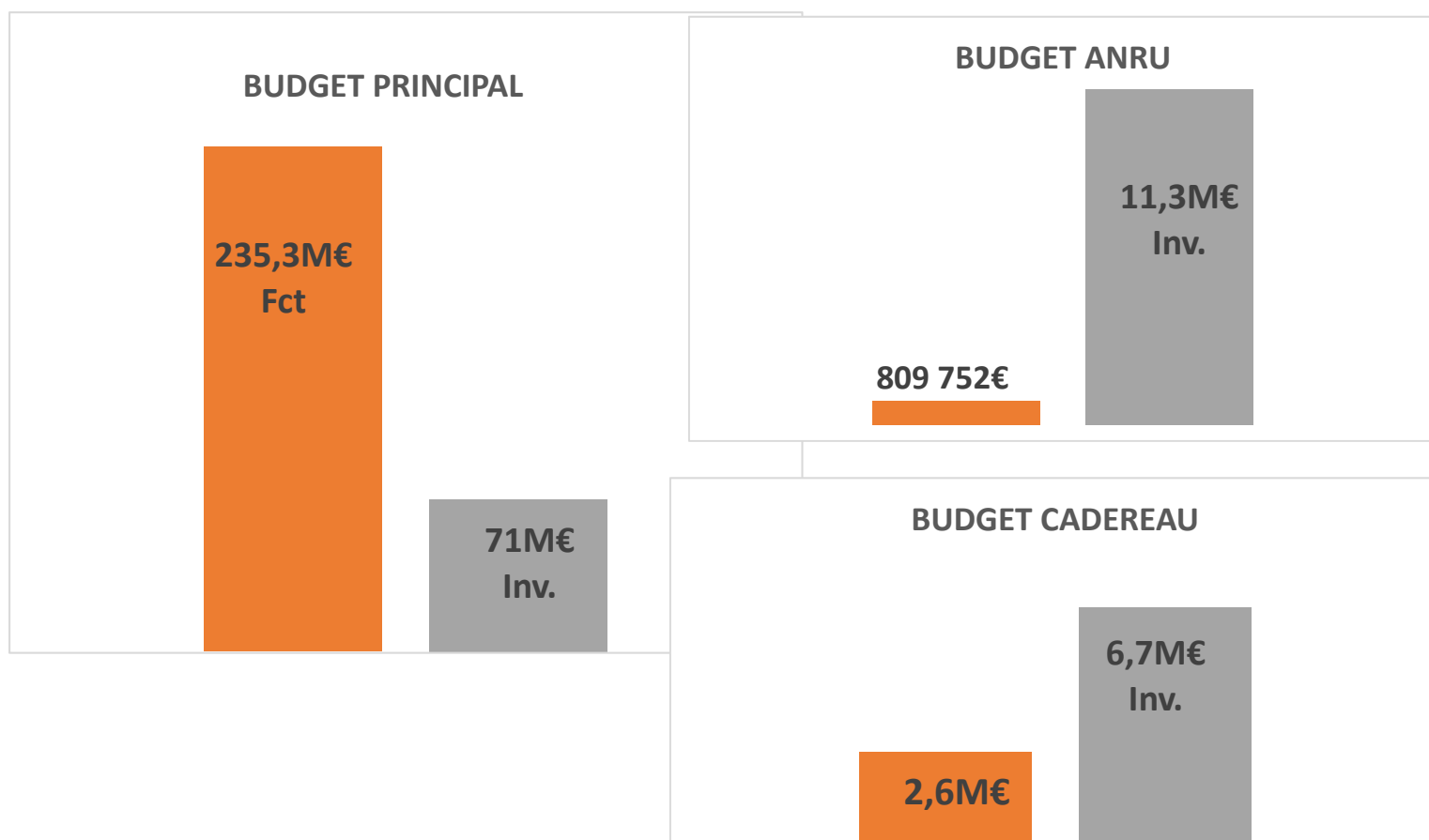
SYNTHESE DU BUDGET

Le budget 2019 est marqué à la fois par la volonté :

- de poursuivre l'effort de maîtrise des charges de fonctionnement – stabilité – permettant de garder un niveau d'autofinancement important,
- de maintenir un niveau d'investissement fort : 64M€ de dépenses d'équipement sur les budgets de la ville,

tout en préservant les actions prioritaires de la Ville en matière d'éducation, de développement de la cité, de sécurité, d'animation de la vie locale et de retentissement national et international.

EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : 327 752 447€



Soit **239M€** en fonctionnement et **89M€** en investissement

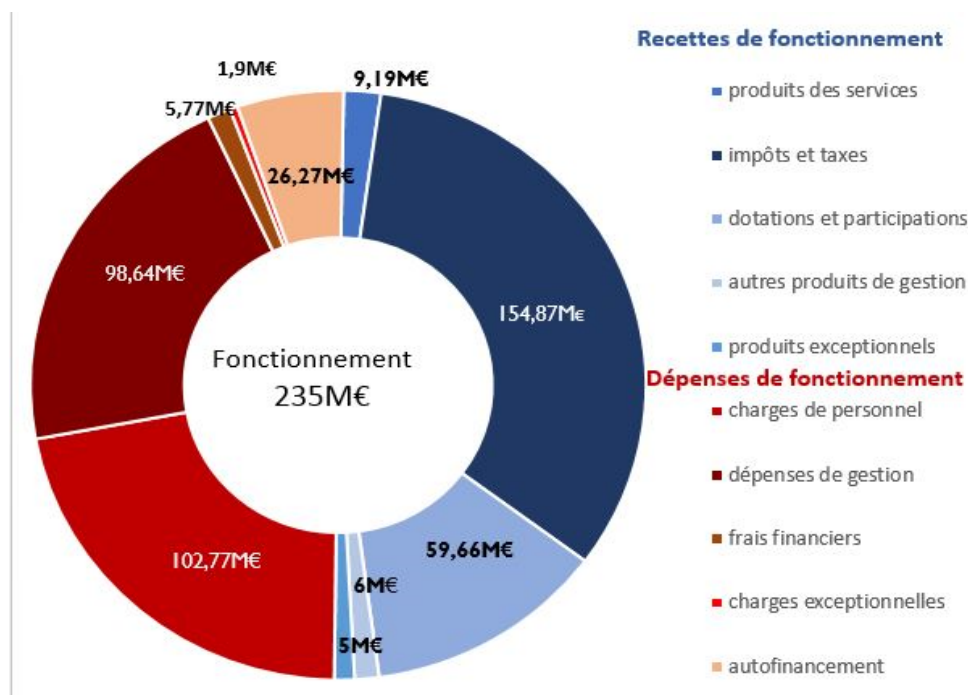


LE FONCTIONNEMENT

LA MAITRISE DU FONCTIONNEMENT

- La loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, en son article 29, impose de respecter, sous peine de pénalisation, un niveau maximal annuel de dépenses réelles de fonctionnement.
- Ce niveau est, pour 2019, sur le fondement d'une évolution de 1,35% par an actée par arrêté préfectoral, de 211 344 392€.
- Le budget 2019 présente un montant de dépenses réelles de fonctionnement de 209 087 017€, soit une progression par rapport au budget primitif 2018 de 0,21%. Un travail important a été effectué pour limiter l'évolution des charges à caractère général +0,92%, cumulé avec la baisse des charges financières -7,5% (liée aux taux d'emprunts obtenus) et des autres charges de gestion -2,1% (notamment la diminution versement au titre du contingent incendie).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL



Les **dépenses réelles de fonctionnement** restent globalement stables (+0,21%) : les charges à caractère général évoluent de moins d'1%, les charges de personnel de 0,46%, ces dernières représentent près de 44% des dépenses de fonctionnement.

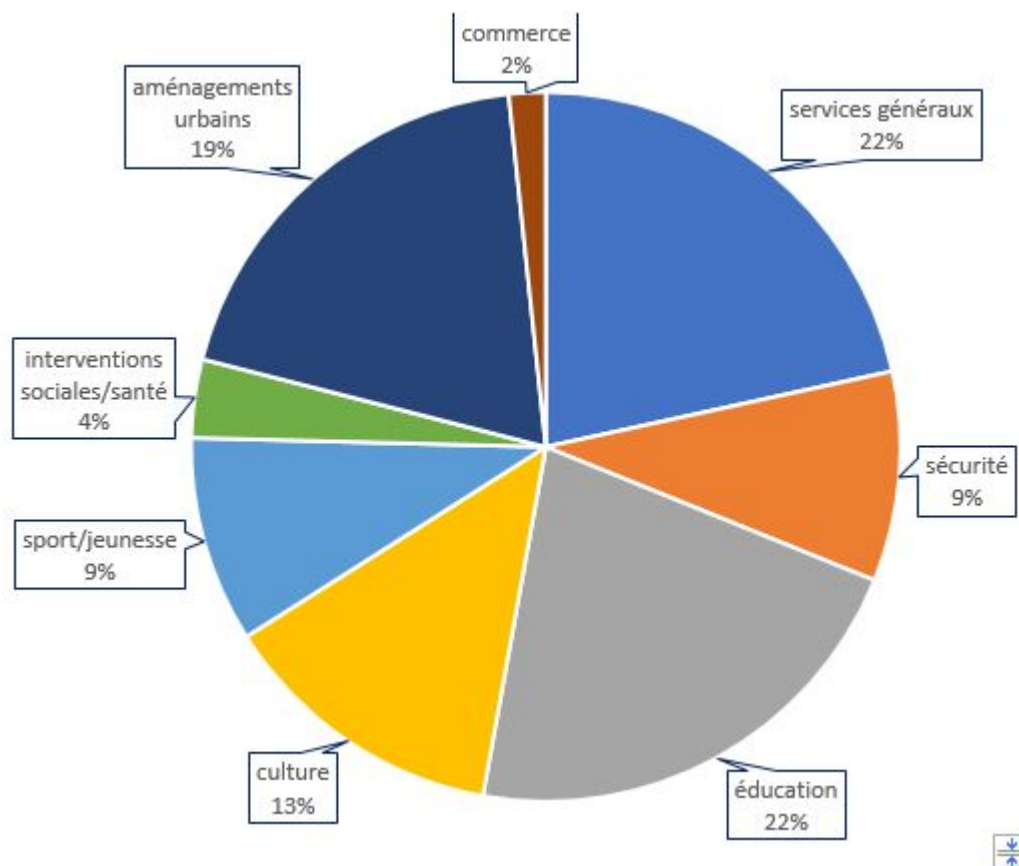


Les **recettes réelles** diminuent (-1,87%) du fait notamment de la baisse de la fiscalité reversée:

- diminution de 6,6M€ des attributions de compensation versées par Nîmes Métropole suite au transfert de compétence Gemapi,
- non reversement de 400 000€ /an en application de l'arrêté préfectoral sur le transfert des ZAE.

Les impôts et taxes restent le 1^{er} poste de recettes réelles de fonctionnement (près de 66%), les dotations et participations représentant un peu plus de 25% des recettes.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

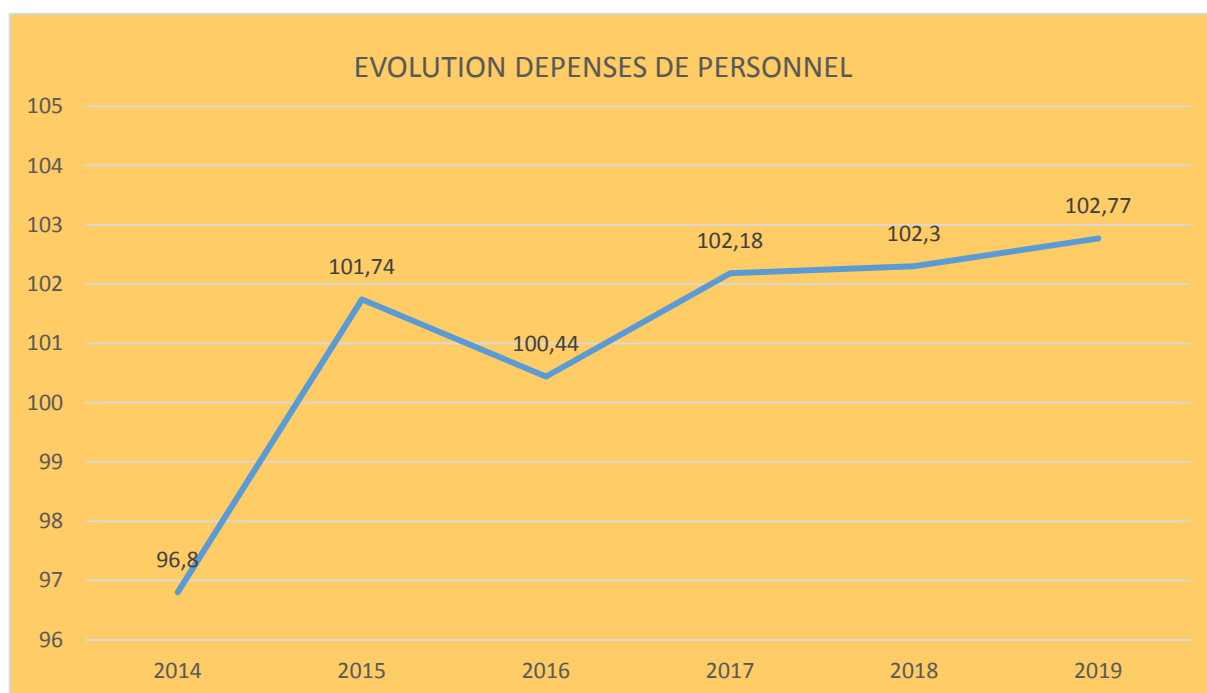


- Avec le fonctionnement général de la collectivité ce sont les dépenses en matière d'éducation qui représentent la part la plus importante de la section de fonctionnement (22% chacune).



- Les charges de personnel 102,7M€ : une part importante des dépenses est liée à l'enseignement et la petite enfance (25M€), aux services généraux (29,7M€), à la culture (14M€) et à la sécurité (9M€).
- 66M€ sont consacrés aux charges à caractère général : 6M€ pour les fluides (eau, électricité...), 39M€ pour les contrats (le plus important étant celui du nettoyage +11M€)...
- Le niveau des subventions reste stable, excepté la participation au SDIS qui baisse de 700 000€, 4,8M€ de subventions sont versées pour des actions culturelles (carré d'art, théâtre, école des beaux-arts...).

FOCUS SUR LA MASSE SALARIALE

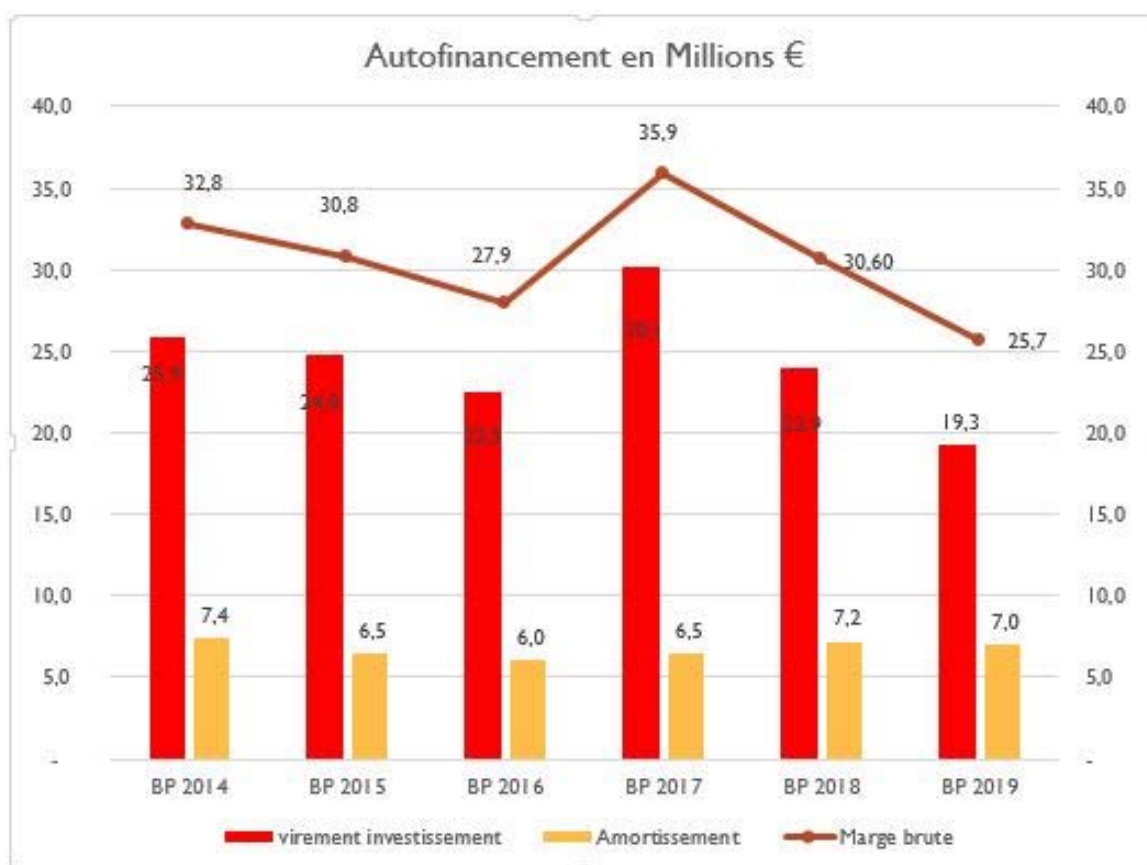


Un travail important de maîtrise de la masse salariale est initié depuis plusieurs années. Il se poursuit en 2019 puisque la Ville parvient à maîtriser la masse salariale de la collectivité qui n'évolue que de 0,5%.

Le nombre de policiers municipaux passera de 159 à 164.



UNE CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT TOUJOURS IMPORTANTE



Le virement à la section d'investissement est en baisse par rapport à 2018

C'est la traduction notamment de l'impact de la baisse de la fiscalité reversée par Nîmes Métropole. Mais l'autofinancement reste à un niveau élevé permettant de garder le niveau d'investissement sans augmenter le recours à l'emprunt.

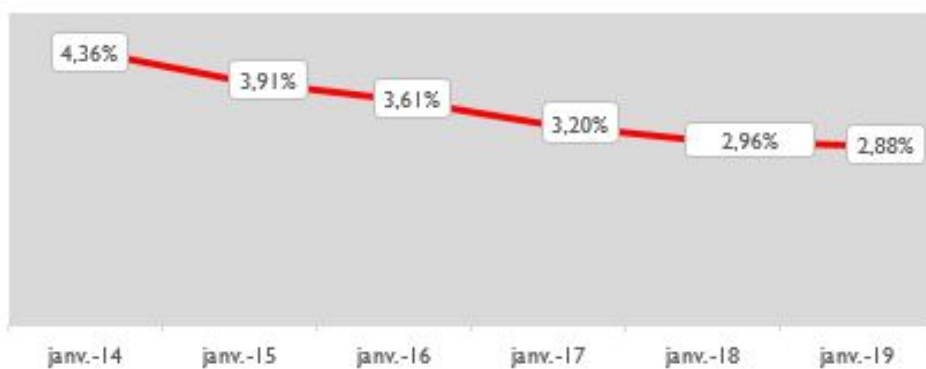


LA POURSUITE DU DESENDETTEMENT

Evolution du CRD au 31/12



Evolution du taux moyen



Depuis 2002 la Ville garde pour objectif le désendettement en limitant chaque année le recours à l'emprunt, sans freiner le niveau d'investissement.

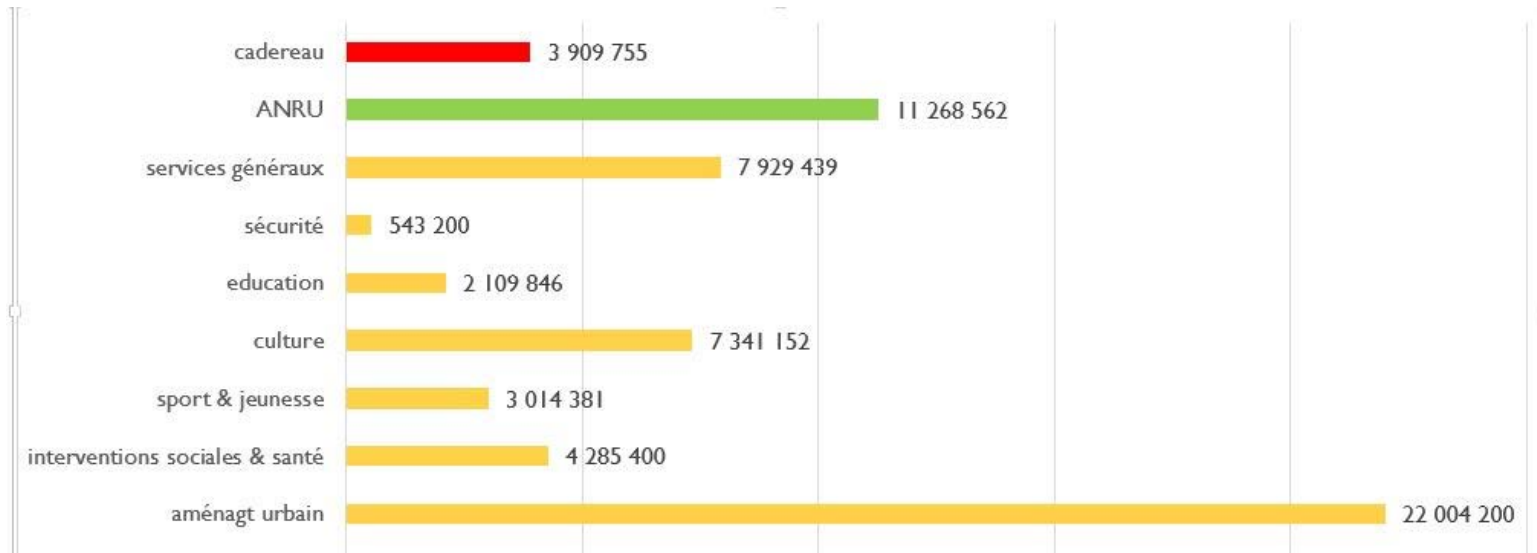
Le taux moyen de la dette s'affiche à 2,88% avec une durée de vie moyenne de 6 ans et 11 mois.

La Ville continue sur le budget 2019 à emprunter moins qu'elle ne rembourse : seulement 12,85M€ d'emprunt prévisionnel (contre 15M€ en général), et 18,6M€ de remboursement de capital. Avant la fin du mandat la dette sera inférieure à 200M€.

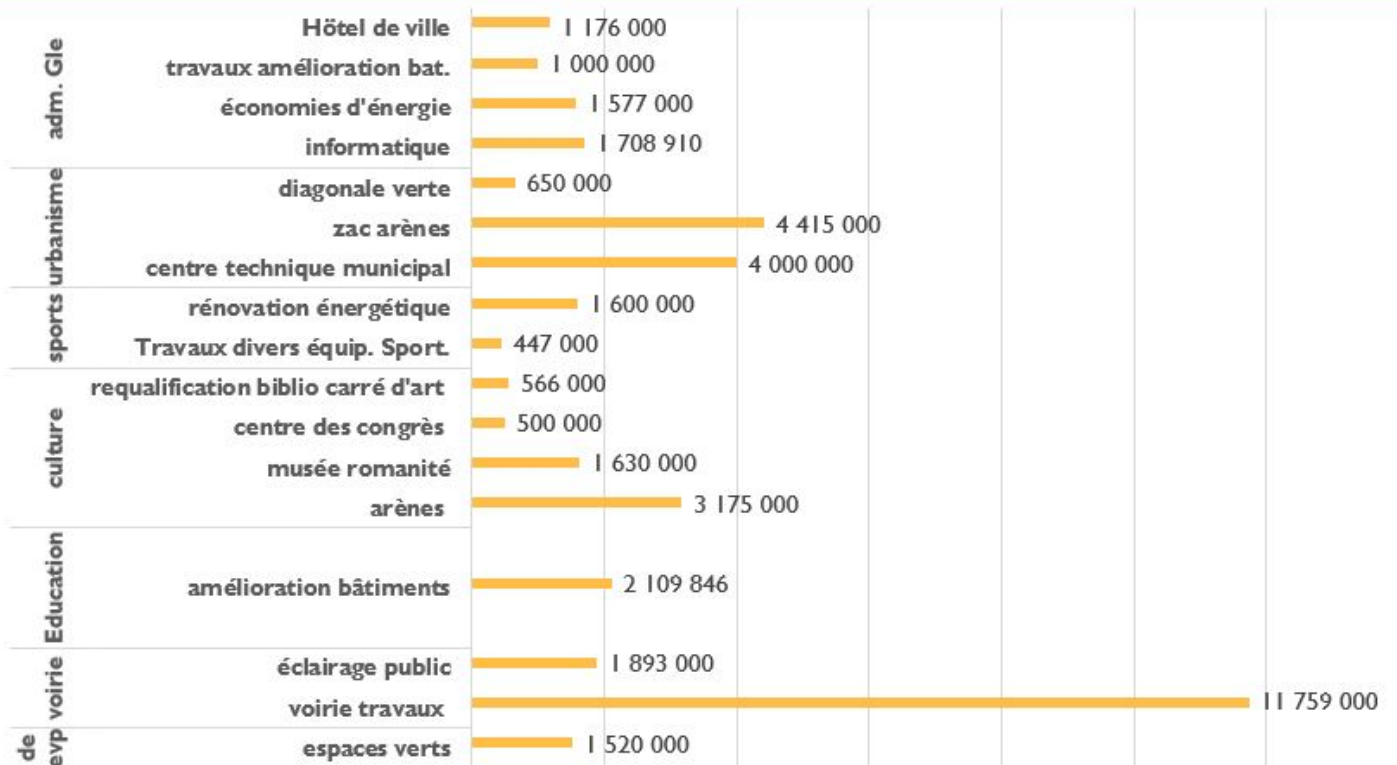


L'INVESTISSEMENT POUR 2019

64M€ D'INVESTISSEMENTS



LA REPARTITION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL PAR SECTEUR D'ACTIVITE





LE BUDGET ANRU : 12 078 314€

- Un budget est destiné à identifier toutes les actions ANRU.
- Avec en **fonctionnement 809 752€** répartis :
 - en frais d'études et divers 292 000€
 - en charges de personnel 517 752€ (personnels en poste et recrutements possibles)
 Financés par des subventions de l'Etat pour 75 833€ et du budget principal pour 733 919€.
- Et **11,27M€ d'investissements** financés à hauteur de 5M€ par emprunt.

■ Les principaux investissements

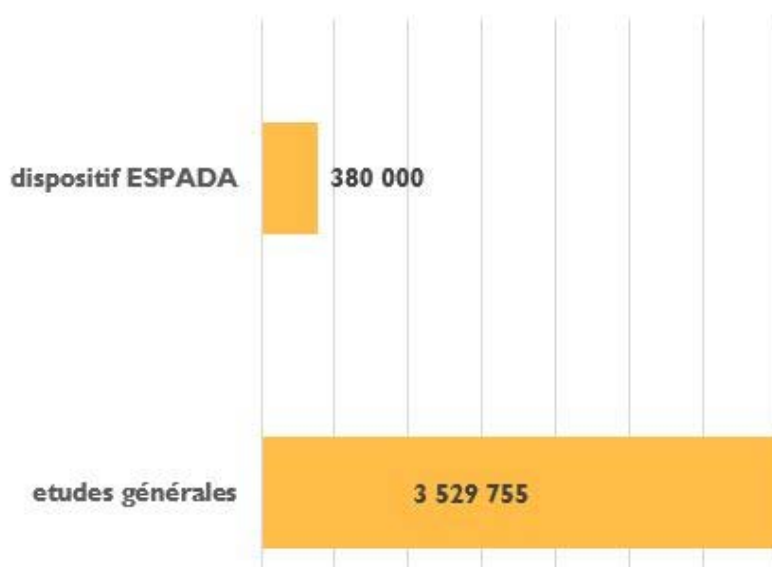


LE BUDGET CADEREAU : 9 382 419€

- Le budget cadereau est recentré sur des missions d'ordre général.
- 2,08M€ de dépenses réelles de fonctionnement destinées à couvrir des charges de gestion courante (478 613€) et le paiement des intérêts d'emprunt (1 605 865€).



- Les principales recettes provenant de la subvention du budget principal pour 1,4M€ et du remboursement de la part des intérêts liés au transfert de compétence Gemapi soit 1M€.
- Les dépenses d'équipement 3,9M€ sont principalement financées par des subventions 3,6M€, du FCTVA et 296K€ d'emprunt.



SYNTHESE DU BUDGET

Le budget affiche à la fois :

- un niveau d'investissement très important, notamment sur la voirie
- la continuité du désendettement,
- un maintien des grands équilibres budgétaires propres à une gestion rigoureuse

Mais ce budget a aussi été construit en pensant au pouvoir d'achat des Nîmoises et des Nîmois. Les engagements de baisse de la fiscalité pris devant les Nîmoises et les Nîmois lors des dernières élections ont été respectés et se sont traduits par une baisse de la TEOM effective depuis 2016 de 6,6M€ par an.

Jean-Paul Fournier, Maire de Nîmes, propose aujourd'hui d'aller plus loin et a souhaité agir à nouveau sur la fiscalité.

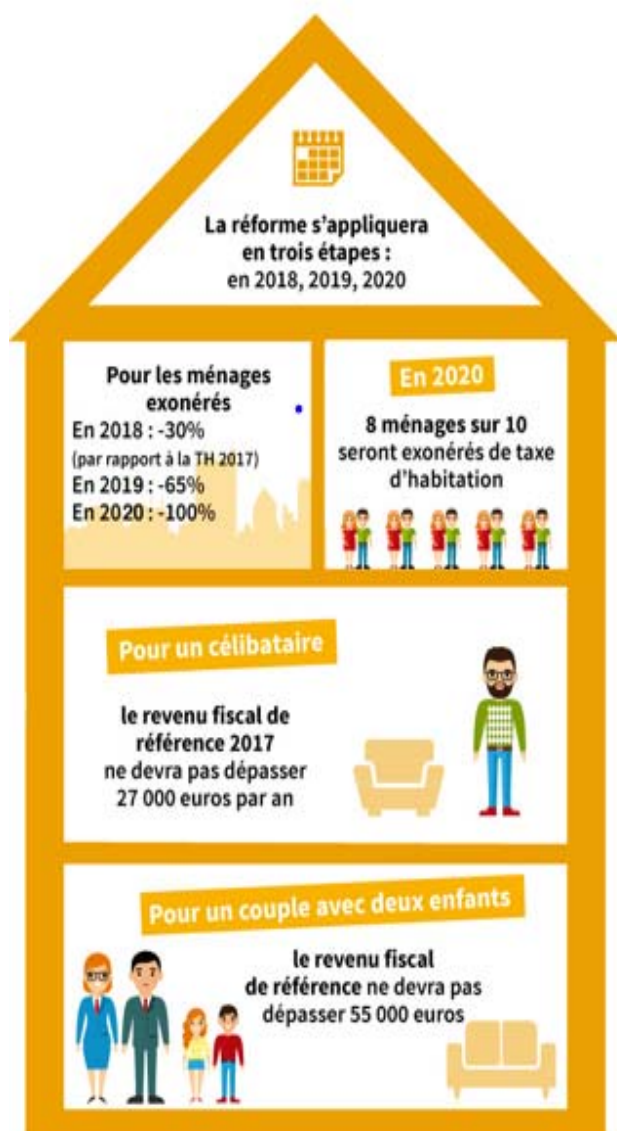


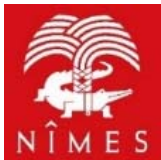
LA FISCALITE

Le produit des impôts locaux représente 47% des recettes de fonctionnement du budget de la Ville. Il est composé de la taxe d'habitation, et de la taxe foncière (sur bâti et non bâti).

La taxe d'habitation, 53M€, réformée par l'Etat, ne représente plus un moyen d'action pertinent aujourd'hui pour la commune, puisque les ménages vont peu à peu en être exonérés, la commune bénéficiant d'une compensation (pour l'instant totale) de l'Etat.

La commune ne peut plus agir, aujourd'hui, que sur la taxe foncière dont le taux est resté inchangé depuis 17 ans, soit 31,05%.





BAISSE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BATI

- Le budget 2019 actera une **baisse du taux de la taxe foncière sur le bâti** qui passera de 31,05% à **28,55%** soit une baisse de 8,052% (ou 2,5 point).
- Cette baisse appliquée aux bases fiscales 2018 sera de 4 754 708€.
- Avec la baisse de la TEOM et celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties ce sera, dès 2019, **11M€ de charges en moins** pour les Nîmoises et les Nîmois.
- La Ville verra son taux de taxe foncière passer ainsi du 4^{ème} rang au 11^{ème} rang des villes de plus de 100 000 habitants.
- Cette baisse est rendue possible par un travail important de maîtrise des charges de fonctionnement entrepris depuis plusieurs années.